



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°75-2026-246

PUBLIÉ LE 29 AVRIL 2026

# Sommaire

## **Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Service concours statutaires**

75-2026-04-20-00016 - Arrêté fixant la composition du jury du concours interne et externe sur titres pour l'accès au grade d'Ouvrier

Principal, à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (3 pages)

Page 3

## **Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement / Unité départementale de Paris**

75-2026-04-28-00007 - Arrêté portant renouvellement de la commission départementale de conciliation des baux d'habitation de Paris (6 pages)

Page 7

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2026-04-20-00016

Arrêté fixant la composition du jury du concours interne et externe sur titres pour l'accès au grade d'Ouvrier Principal, à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

**DIRECTION  
DES RESSOURCES  
HUMAINES**

55, Boulevard Diderot,  
CS 22305,  
75610 Paris Cedex 12

Pour nous contacter :

Concours.statutaires.sap  
@aphp.fr

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE-HÔPITAUX DE PARIS  
DEPARTEMENT DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES  
Service Concours statutaires - Arrêté n° 401-2026-11**

Le Directeur Général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°2016-636 du 19 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret du 04 juillet 2022 portant nomination du Directeur Général de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2017 fixant les règles d'organisation générale, la composition du jury et la nature des épreuves de recrutement pour l'accès à certains grades de la catégorie C de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté directeur du 26 décembre 2022 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction des Ressources Humaines de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté n° ANA 401 2025 05 0007 du 11 juin 2025 portant nomination de Monsieur Marc BERTRAND-MAPATAUD, à compter du 16 juin 2025 en tant que Directeur des Ressources Humaines ;

Vu l'arrêté du 05 janvier 2026 relatif à l'ouverture du concours interne et externe pour l'accès au grade d'ouvrier principal, à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris ;

Le Directeur des Ressources Humaines entendu,

**DIRECTION  
DES RESSOURCES  
HUMAINES**

55, Boulevard Diderot,  
CS 22305,  
75610 Paris Cedex 12

Pour nous contacter :

Concours.statutaires.sap  
@aphp.fr

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1:** Le jury du concours interne et externe sur titres pour l'accès au grade d'Ouvrier Principal, à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris est constitué, à compter du 16 avril 2026, comme suit :

**Le directeur de l'établissement organisateur du concours ou son représentant,**

**Président :**

<b>Youness IDRISI</b> Directeur des Achats, Services Economiques et Logistiques	AP-HP. Centre - Université Paris Cité
---	--

**Un fonctionnaire hospitalier de catégorie A à l'AP-HP :**

**Vice-président :**

<b>Adrien PINTE</b> Directeur des Achats, de la Logistique et du Développement durable	AP-HP. HUPSSD
--	---------------

**Un agent de catégorie B assurant des fonctions d'encadrement AP-HP :**

<b>Maud THOUMINE</b> Cadre logistique (responsable magasin hôtelier & lingerie)	AP-HP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor
---	--

**Un fonctionnaire hospitalier de catégorie B assurant des fonctions d'encadrement dans la spécialité concernée AP-HP :**

<b>Ludovic CASTELLINO</b>	AP-HP. Hôpital San Salvador
<b>Sandrine DUPONT</b> Responsable Logistique Responsable Magasin Hôtelier et Lingerie	AP-HP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor
<b>Denis SIMONNOT</b> Responsable du service restauration Technicien Supérieur Hospitalier Unité Centrale de Restauration	AP-HP. Centre - Université de Paris
<b>Stéphan LAUX</b> Technicien Supérieur Hospitalier Coordonnateur des services de restauration CCH NCK HTD	AP-HP. Centre - Université de Paris Cité

**DIRECTION  
DES RESSOURCES  
HUMAINES**

55, Boulevard Diderot,  
CS 22305,  
75610 Paris Cedex 12

Pour nous contacter :

Concours.statutaires.sap  
@aphp.fr

<b>Gregory KOSZUL</b> TSH, Responsable Approvisionnement Hôtelier GHSU	AP-HP Sorbonne Université
--	---------------------------

**Des examinateurs qualifiés peuvent être adjoints au jury :**

<b>Fabien BELHOMME</b> Adjoint à la Coordinatrice Logistique de Tenon- Magasin général	AP-HP. Sorbonne Université
<b>Nadjati ABOUDOU</b> Responsable Qualité et Distribution Adjointe au responsable service restauration	AP-HP. Siège Saint-Antoine
<b>Ludovic LEBATARD</b> Coordinateur logistique BICHAT	Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine
<b>Sebastien HAMEL</b> Coordinateur Logistique Sites Gériatriques de Réadaptation et de Psychiatrie	AP-HP. Centre - Université Paris Cité
<b>Alexandre LAVERGNE</b> Responsable restauration Hôpital Saint Louis Paris	AP-HP. Nord Université Paris Cités

**ARTICLE 2 :** Le Directeur des Ressources Humaines assurera l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le lundi 17 avril 2026

Pour le Directeur Général,  
Pour le Directeur des Ressources Humaines  
empêché,  
Pour le Directeur du Département Développement  
des Compétences  
L'Adjointe au Directeur  
**SIGNÉ**  
Marine LAMOLIE

Direction régionale et interdépartementale de  
l'hébergement et du logement

75-2026-04-28-00007

Arrêté portant renouvellement de la commission  
départementale de conciliation des baux  
d'habitation de Paris

ARRÊTÉ N°  
PORTANT RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE  
DE CONCILIATION DES BAUX D'HABITATION DE PARIS

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris,  
Grand officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986 tendant à favoriser l'investissement locatif, l'accession à la propriété de logements sociaux et le développement de l'offre foncière ;

Vu la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 modifiée tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986 ;

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, notamment son article 140 ;

Vu le décret n°2001-653 du 19 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 20 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 et relatif aux commissions départementales de conciliation ;

Vu le décret n° 2015-733 du 24 juin 2015 relatif aux commissions départementales de conciliation des litiges locatifs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2026-03-11-00005 du 11 mars 2026 fixant la liste des organisations de bailleurs et de locataires représentatives et le nombre de leurs représentants à la commission départementale de conciliation de Paris ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la mise à jour de la représentation des organisations membres de la commission de conciliation de Paris ;

Sur proposition de la préfète, directrice de cabinet du préfet de région d'Île-de-France, préfet de Paris,

## ARRÊTE :

**Article 1 :** L'arrêté n° 75-2023-03-17-00005 du 17 mars 2023 modifié relatif à la composition nominative de la commission départementale de conciliation de Paris est abrogé.

**Article 2 :** Sur proposition des organisations de bailleurs sont nommés membres de la commission départementale de conciliation de Paris au titre du collège des bailleurs, les représentants suivants :

**Pour l'Association des organismes de la région Île-de-France – Union sociale pour l'habitat d'Île-de-France (AORIF) :**

### Titulaires :

- Mme Stéphanie CORSON
- Mme Valérie DECOCK (GOULLET-CORNILLEAU)
- M. Jean-Michel DUVIGNAUD
- Mme Sylvie KRYSTKOWIAK
- M. Arnaud LANDART
- Mme Sylvie LORIETTE
- Mme Sophie MAILLET
- Mme Véronique QUEMERE
- Mme Annie TRONCHET
- M. Adrien VINEY

### Suppléants

- Mme Dora AKARI
- Mme Mireille AUBERT
- M. Pierrick BOUTELEUX
- Mme Sandrine DURAND
- Mme Julie GIELATA
- Mme Djamila KADI
- Mme Angie MARIIGNALE
- Mme Marianne ROYER
- Sièges vacants
- Sièges vacants

**Pour l'Union pour le développement du logement intermédiaire (UDLI) :**

### Titulaires

- M. Jérôme HERVIER
- M. Franck TABOURET

### Suppléants :

- M. Laurent PALU
- Sièges vacants

**Pour la Chambre des propriétaires du Grand Paris (CPGP) :**

Titulaires :

- M. Romain D'INNOCENTE
- M. Christophe LAMARQUE
- M. Jean PINSOLLE DU BOURG
- M. Gregory POMARET

Suppléants

- M. Francis DURIEZ
- M. Théo GAUTHIER
- Mme Josiane LEGRILL
- M. Bertrand SARLANGUE

**Pour l'Union des propriétaires immobiliers Paris Métropole (UNPI Paris Métropole) :**

Titulaire :

- Mme Élisabeth BONVALLET

Suppléant :

- Mme Frédérique VALETTE

**Pour France Assureurs :**

Titulaires :

- M. Karl DELATTRE
- M. Maurice FEFERMAN
- Mme Elise PETER
- Mme Marie-Laure SAUTOT

Suppléants :

- Mme Sandrine COOPER
- Mme Pauline GARNIER
- Mme Karine ROBIDOU
- M. Vincent THA

**Pour la Fédération régionale des entreprises publiques locales (FedEpl) d'Île-de-France :**

Titulaires :

- Mme Amélie DARLEY
- M. Salah LACHKHEM
- Mme Sophie SVENDA

Suppléants :

- Mme Charlotte BESLIER

- M. Frédéric BLANC
- M. Hakim HADOUCHE

**Pour l'Union des Syndicats de l'immobilier (UNIS) :**

Titulaire :

- M. Benjamin DARMOUNI

Suppléant :

- M. Arnaud DE ROQUEFEUIL

**Article 3 :** Sur proposition des organisations de locataires, sont nommés membres de la commission départementale de conciliation de Paris au titre du collège des locataires, les représentants suivants :

**Pour l'Association Force ouvrière Consommateurs- Secteur logement (AFOC 75) :**

Titulaires:

- Mme Rahma GHIATOU
- Mme Françoise HAJNAL
- Mme Christiane PIERRE

Suppléants :

- Mme Arlette BLARY
- Mme Rose-Marie SMAILI
- M. Claude SOPOGLIAN

**Pour la Confédération générale du logement (CGL) :**

Titulaires :

- M. Jean-Paul LOYNET
- Mme Nadine MOHAMMED

Suppléants :

- Mme Elodie GAMA
- Mme Josiane PIGNY

**Pour la Confédération nationale du logement - Fédération du logement de Paris (CNL 75)**

Titulaires :

- M. Oualid AKKARI
- M. Christian BALLERINI
- M. Christian DUPUIS
- Mme Kawtar EL GOURCH
- Mme Eliane GODINHO
- Mme Michèle MITTNER

- M. Eric SOYER
- Siègne vacant

Suppléants :

- Mme Clotilde AMBADIANG GUINOT
- Mme Chantal CHAUCHOT
- Mme Martine DECLERCQ
- Mme Catherine GUIDOT
- Mme Josiane LAMOTTE
- Mme Delphine PADIOLLEAU
- M. Paul PINCHON
- M. Serge POURRIOL

**Pour le Syndicat du logement et de la consommation - Confédération syndicale des familles (SLC-CSF) :**

Titulaires :

- Mme Françoise COGNASSE
- Mme Sylvie KARAM
- Mme Patricia MORIN
- Mme Josiane PERRIER
- Mme Françoise VUIDEPOT

Suppléants :

- M. Philippe FUSELLIER
- Mme Alexandra GIGAULT
- Mme Héra JOHANNEL
- Mme Catherine PITOT
- M. Florent TER SCHIPHORST

**Pour l'Union départementale Consommation, logement et cadre de vie (CLCV 75) :**

Titulaires :

- Mme Catherine BIDOIS
- Mme Françoise CARNET
- M. Thierry MARZIN
- Mme Jeannine POIDRAS
- M. Edward WATTEEUW

Suppléants :

- Mme Indira BIEL
- Mme Céline BRIGADIS
- Mme Samia KHABABA
- M. Christian LE BRIS
- Mme Huguette WATSON

**Pour l'Union nationale des locataires indépendants (UNLI) :**

Titulaires :

- M. Alexandre GUILLEMAUD
- M. Christian TRIGORY

Suppléants :

- M. Pierre BUNTZ
- M. Ditho NTOKONDA

**Article 4 :** Le présent arrêté entre en vigueur à la date de sa publication.

**Article 5 :** Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police pour les autres personnes.

**Article 6 :** La préfète, directrice de cabinet du préfet de région d'Île-de-France, préfet de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police, accessible sur le portail web de la préfecture de Paris et d'Île-de-France : [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr).

Fait à Paris, le 28 avril 2026

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris,

SIGNÉ

Marc GUILLAUME